



Commune de Geishouse

LISTE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 5 MAI 2026

N°	OBJET
<i>POINT N° 2 – DEL 2026-05-1 / 5.1</i>	Installation d'un nouveau conseiller municipal
<i>POINT N° 3 – DEL 2026-05-2 / 5.3</i>	Composition des commissions communales internes
<i>POINT N° 4 – DEL 2026-05-3 / 7.1</i>	Régularisations budgétaires – décisions modificatives budget général 2026 et budget annexe forêt 2026
<i>POINT N° 5 – DEL 2026-05-3 / 5.3</i>	Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
<i>POINT N° 6 – DEL 2026-05-5 / 4.2</i>	Création d'un emploi administratif à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité
<i>POINT N° 7 – DEL 2026-05-6 / 2.2</i>	Servitude projet de dépose du réseau électrique Haute Tension aérien et au renouvellement de celui-ci par du réseau Haute Tension souterrain
<i>POINT N° 8 – DEL 2026-05-2-7 / 7.3</i>	Emprunt travaux « presbytère »

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GEISHOUSE

Séance du 5 mai 2026 à 19 h

L'an deux mil vingt-six, le 5 mai, le conseil municipal légalement convoqué, en séance publique, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Lucie SCHMIDT, Maire.

M. le Maire constate que le quorum est atteint pour délibérer valablement.

<u>Nombre de conseillers élus :</u>	11
<u>Nombre de conseillers en exercice :</u>	11
<u>Nombre de conseillers présents :</u>	11

Conseillers présents

M. Alec SIMUNOVIC, Mme Anne CHRISTEN

Mmes et MM. Eric CATTENOZ, François COZZO, Daniel GARNY, Clara JUPILLE, Emmanuel FIEG, Joselyne HALLER, Marc MAURER, Hélène ZUSSY,

Présence d'un auditeur.

Secrétaire de séance : Clara JUPILLE

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 30 mars 2026
2. Installation d'un nouveau conseiller municipal
3. Composition des commissions communales internes
4. Régularisations budgétaires – décisions modificatives budget principal 2026 et budget annexe forêt 2026
5. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
6. Création d'un emploi administratif à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité
7. Servitude projet de dépose du réseau électrique Haute Tension aérien et au renouvellement de celui-ci par du réseau Haute Tension souterrain
8. Emprunt presbytère
9. Communications

POINT N° 1 – OBSERVATIONS EVENTUELLES PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 20226, dont une copie intégrale a été adressée à tous les conseillers municipaux, a été publié par voie d'affichage et est visible sur le site internet de la Commune.

Par 9 voix pour il est approuvé par les membres présents à la séance du 30 mars 2026 et est signé. (2 abstentions : M. Marc MAURER & François COZZO, absents à ladite séance)

POINT N° 2 – DEL 2026-05-1 / 5.1

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Exposé :

Compte-tenu des nouvelles démissions de Mme Nadia GIURIATI, de M. Pierre Edouard KORNACKER, de Mme Elsa ROUCOU, de M. François SCHILLING, de Mme Josiane GRUNEWALD, il convient de procéder à l'installation de M. François COZZO, en 9^{ème} position de la liste « Geishouse, un avenir à partager ».

Mme le Maire lui souhaite la bienvenue et le déclare installé en qualité de conseiller municipal

POINT N° 3 – DEL 2026-05-2 / 5.3**Composition des commissions communales internes**Exposé

Par délibération n° 5 du 30 mars 2026 il a été fixé les 4 commissions suivantes :

COMMISSIONS COMMUNALES
<p><u>COMMISSION 1</u> (Budget – Finances – urbanisme – tourisme - domaines – projets structurants – sécurité)</p>
<p><u>COMMISSION 2</u> (Affaires scolaires – sportives – culturelles – conseil consultatif des jeunes – communication – associations – cadre de vie & fleurissement)</p>
<p><u>COMMISSION 3</u> (Voirie – Bâtiments communaux – éclairage public – eau/assainissement – planification travaux ouvrier – Syndicat Electricité – cimetière – déneigement)</p>
<p><u>COMMISSION 4</u> (Forêt – Chasse – environnement & écologie – plate-forme déchets verts)</p>

Le Conseil Municipal étant au complet à présent il convient de désigner les membres composant ces commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe ainsi les commissions :

COMMISSIONS COMMUNALES
<p><u>COMMISSION 1</u> : Budget – Finances – urbanisme – tourisme - domaines – projets structurants – sécurité Présidence : Mme Lucie SCHMIDT, Maire Membres : Mmes Anne CHRISTEN, Joselyne HALLER, Hélène ZUSSY M. Daniel GARNY</p>
<p><u>COMMISSION 2</u> : Affaires scolaires – sportives – culturelles – conseil consultatif des jeunes – communication – associations – cadre de vie & fleurissement Présidence : Mme Anne CHRISTEN, 2ème Adjoint Membres : Mmes Clara JUPILLE, Hélène ZUSSY MM. François COZZO, Emmanuel FIEG</p>
<p><u>COMMISSION 3</u> : Voirie – Bâtiments communaux – éclairage public – eau/assainissement – planification travaux ouvrier – Syndicat Electricité – cimetière – déneigement Présidence : M. Alec SIMUNOVIC, 1^{er} Adjoint Membres : Mme Lucie SCHMIDT MM. Daniel GARNY, Marc MAURER</p>
<p><u>COMMISSION 4</u> Forêt – Chasse – environnement & écologie – plate-forme déchets verts Présidence : M. Eric CATTENOZ Membres : Mmes Lucie SCHMIDT, Clara JUPILLE M. François COZZO</p>

POINT N° 4 – DEL 2026-05-3 / 7.1**Régularisations budgétaires – décisions modificatives budget général et budget annexe forêt 2026**

Dans le cadre du contrôle de légalité il a été relevé que le **budget principal 2026**, voté le 13 mars 2026, n'est pas équilibré en opérations d'ordre. Ce problème provient au fait que le remboursement d'emprunt a été placé par erreur sur le chapitre 040 au lieu du chapitre 16, ce qui génère des anomalies.

A été relevée également une incohérence entre la délibération d'affectation des résultats du budget général et le Compte Financier Unique (CFU) 2025 impactant l'affectation des résultats. En effet, le report de la « gestion 2025 » a été mis à 21 449,07 (cf. point 5 de la délibération du 13.3.2026) au lieu de 21 006,11.

De même, une incohérence figure entre la délibération d'approbation du **budget annexe « forêt » 2026** et la maquette du budget annexe « forêt » 2026. Le montant total des recettes du budget figurant dans la maquette du budget annexe « forêt », à savoir 239 782,57 € est différent du montant figurant dans la délibération d'approbation du budget annexe « forêt » 2026, à savoir 235 782,57 €. (Différence de 4 000 €)

En conséquence, il appartient au Conseil Municipal de prendre les décisions nécessaires en veillant à la concordance et à la sincérité des écritures.

Après avoir entendu toutes les explications utiles, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, vote les décisions modificatives suivantes :

I. BUDGET annexe FORET 2026**DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET annexe FORET 2026**

Chapitre de recettes d'investissement à mouvementer

040 Opérations d'ordre transférées entre section

2812/040 agencements et aménagements de terrains - 4 000,00

	TOTAL BUDGETÉ AVANT DM 1	DIMINUTIO DE CREDITS	TOTAL BUDGET APRES DM 1
Total général dépenses investissement	44 895,27	-	44 895,27
Total général recettes investissement	48 895,27	4 000,00	44 895,27
Total général dépenses fonctionnement	60 887,30	-	60 887,30
Total général recettes fonctionnement	190 887,30	-	190 887,30

II. BUDGET GENERAL 2026**DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET GENERAL (pour mémoire DM n° 1 = montants à zéro)**

Rétablissement de l'équilibre des opérations d'ordre :

Chapitre de dépenses d'investissement à mouvementer :

1641/040 emprunts et dettes assimilées :	- 612 782,98
1641/16 emprunts et dettes assimilées :	+ 612 782,98

Récapitulatif budget général après DM n° 2

	TOTAL BUDGETÉ AVANT DM	TOTAL BUDGET APRES DM
Total général dépenses investissement	1 303 029,83	1 303 029,83
Total général recettes investissement	1 303 029,83	1 303 029,83
Total général dépenses fonctionnement	504 788,06	504 788,06
Total général recettes fonctionnement	504 788,06	504 788,06

DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET GENERAL

Rectification délibération 5 du 13 mars 2026 : affectation des résultats budget général 2025

Le montant reportée de la « Gestion 2025 » était erronée.

	Montants Délib 5 du 13.3.2026	Montants après rectification
Section de fonctionnement		
Gestion 2025	21 449.07	21 006,11
Résultat de clôture 2024 reporté	59 408.99	59 408,99
Résultat global de clôture (excédent)	80 858.06	80 415,10
Section d'investissement		
Gestion 2025	31 852.51	31 852.51
Résultat de clôture 2024 reporté	67 770.77	67 770.77
Résultat global de clôture (excédent)	99 623.28	99 623.28

A l'unanimité, il est décidé une affectation rectificative des résultats du budget général :

- Affectation du résultat de fonctionnement pour 2025 comme suit :
- **80 415,10 €**, ligne budgétaire 002 (recettes de fonctionnement)
- **99 623.28 €**, ligne 001 (recettes d'investissement) : Solde d'exécution d'investissement reporté

Pour équilibrer le budget, il est proposé les mouvements suivants :

Recettes de fonctionnement 002 excédent fonctionnement reporté	: + 21 006,11
Dépenses de fonctionnement 002 excédent fonctionnement reporté	: - 21 449,07
Recettes de fonctionnement 752 Revenus des immeubles	: + 442,96

Récapitulatif budget général après DM n° 3 :

	TOTAL BUDGETÉ AVANT DM	TOTAL BUDGET APRES DM
Total général dépenses investissement	1 303 029,83	1 303 029,83
Total général recettes investissement	1 303 029,83	1 303 029,83
Total général dépenses fonctionnement	504 788,06	504 788,06
Total général recettes fonctionnement	504 788,06	504 788,06

III. PROPOSITION D'UN PRELEVEMENT SUR LE BUDGET ANNEXE FORET 2026 AU PROFIT DU BUDGET GENERAL 2026

Mme la Maire propose de prélever un montant de 60 000 € sur le budget Forêt au bénéfice du budget général, en considération d'un excédent de fonctionnement confortable. Cela permettra de réduire l'emprunt nécessaire en 2026 pour financer le restant à charge des travaux du presbytère.

Cela induirait la décision modificative n°2 au budget forêt 2026 et la décision modificative n° 4 au du budget général 2026.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET annexe FORET 2026

Chapitre de dépenses de fonctionnement à mouvementer :

65822 Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal : 60 000,-

	TOTAL BUDGETÉ AVANT DM 2	AUGMENTATI ON DE CREDITS	TOTAL BUDGET APRES DM 2
Total général dépenses investissement	44 895,27	-	44 895,27
Total général recettes investissement	48 895,27	-	44 895,27
Total général dépenses fonctionnement	60 887,30	60 000,00	120 887,30
Total général recettes fonctionnement	190 887,30	-	190 887,30

DECISION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET GENERAL

Chapitre de recettes d'investissement à mouvementer :

021/021 virement de la section de fonctionnement + 60 000,00
1641/16 emprunts en euros - 60 000,00

Chapitre de dépenses de fonctionnement à mouvementer :

023/023 virement à la section d'investissement + 60 000,00

Chapitre de recettes de fonctionnement à mouvementer :

75821/75 Excédent des budgets annexes à caractère administratif + 60 000,00

Récapitulatif budget général après DM n° 4

	TOTAL BUDGETÉ AVANT DM	TOTAL BUDGET APRES DM
Total général dépenses investissement	1 303 029,83	1 303 029,83
Total général recettes investissement	1 303 029,83	1 303 029,83
Total général dépenses fonctionnement	504 788,06	564 788,06
Total général recettes fonctionnement	504 788,06	564 788,06

POINT N° 5 – DEL 2026-05-3 / 5.3**Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**Exposé

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du Maire ou d'un Adjoint délégué, président de la commission ;
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, pour les communes de moins de 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental de finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par délibération du conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal de :

- De dresser la liste des 24 contribuables, soit 12 titulaires et 12 suppléants, remplissant les conditions prévues par l'article 1650-1 du Code Général des Impôts.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, propose :COMMISSAIRES TITULAIRES

CATTENOZ Eric
ZUSSY Hélène
GARNY Daniel
JUPILLE Clara
CHRISTEN Anne
HALLER Joselyne
MAURER Marc
COZZO François
FIEG Emmanuel
HERRGOTT Luc
GRUNEWALD Angélique
STIEGLER Audrey

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

BINDER Nicole
RUDLER Jean-Paul
VALAIX Michel
BERNAROT Jean-Pierre
HORNY Jean
BRUNN Marie-Claire
KIRCHHOFFER Claude
GERRER Mathieu
GUILLAUME Martine
ZUSSY André
JACQUEMIN-SCHMIDLIN Sylvie
GRUNEWALD Josiane

POINT N° 6 – DEL 2026-05-5 / 4.2**Création d'un emploi administratif à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité**Exposé

Considérant l'arrêt maladie, en date du 25 mars 2026, de Mme Floriane WALTER, secrétaire de mairie, et de la fin de son contrat convenu avec effet au 23 avril 2026, Mme la Maire informe qu'il convient de procéder à la création d'un emploi temporaire de secrétaire administrative relevant du grade de rédacteur territorial de 2^{ème} classe, à raison d'une durée hebdomadaire 12 h maximum, en raison d'un surcroît de travail administratif ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi susvisé ;

Mme la Maire propose la création de ce poste pour pourvoir à l'absence de personnel administratif. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'autorité territoriale de procéder à l'actualisation de l'état du personnel et de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi titulaire et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et le 1° de son article L332-23 ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi temporaire de secrétaire administrative relevant du grade de rédacteur territorial de 2^e classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 12 H maximum (soit 12/35^{èmes}), en raison d'un surcroît de travail administratif ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Décide

Article 1^{er}: À compter du 01/04/2026, un emploi temporaire de secrétaire administrative relevant du grade rédacteur territorial de 2^e classe, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 12 heures maximum (soit 12/35^{èmes}), est créé pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31/03/2027, à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi temporaire et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

POINT N° 7 – DEL 2026-05-6 / 2.2

Servitude projet de dépose du réseau électrique Haute Tension aérien et au renouvellement de celui-ci par du réseau Haute Tension souterrain***Exposé***

Le bureau d'étude BAHIN a été mandaté par ENEDIS pour un projet de dépose du réseau électrique Haute Tension Aérien et au renouvellement de celui-ci par du réseau électrique Haute Tension Souterrain sur la commune.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ces travaux envisagés doivent emprunter le domaine communal, Grand-Rue au-dessus de la rue de l'Eglise jusqu'au bas du village.

La convention de servitudes & les plans sont en annexes.

Mme la Maire précise qu'elle a sollicité un entretien avec les responsables du bureau d'étude.

Une attention particulière devra être portée sur les sources des fontaines notamment.

Le Conseil Municipal après avoir examinée la convention et situé les travaux :

- Donne pouvoir à Mme la Maire pour signer la convention, après son entretien avec les demandeurs.

POINT N° 8 – DEL 2026-05-2-7 / 7.3

Emprunt travaux « presbytère »***Exposé :***

Un prêt relais a été contracté le 4 décembre 2025 de 600 000 €. Son remboursement s'effectue au fur et à mesure des versements effectifs des subventions obtenues.

Afin de pouvoir mandater les dernières factures il convient de souscrire un emprunt destiné à financer le « restant à charge » pour les travaux du presbytère.

Mme la Maire propose d'emprunter un montant de 440 000 €.

Quatre offres bancaires ont été réceptionnées : La banque des territoires, La Banque postale, la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole.

Sur la base d'un tableau comparatif, détaillé et clair établi par M. Marc MAURER, les conseillers analysent les caractéristiques des offres. Est mis en parallèle les projections de recettes financières prévisibles des loyers des quatre logements mis très prochainement en location.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Retient l'offre de la Banque des Territoires, sur la base d'une durée de remboursement de 25 années, d'un TEG actuel de 2,78 % (livret A + 1,3 %), amortissement prioritaire,
- Donne pouvoir à Mme la Maire de signer le contrat de prêt.

POINT N° 9 - DIVERS ET COMMUNICATIONS

✓ Secrétaire de mairie :

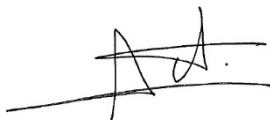
- Par voie de mutation, une secrétaire de mairie a été recrutée. Elle débutera dans son emploi le 18 mai 2026. Des horaires d'ouverture du secrétariat seront à mettre en place pour permettre une plus large plage d'ouverture tout en lui donnant de bonnes conditions pour l'indispensable période d'adaptation au poste.

✓ Tour de France

- Pour anticiper le flot de voitures et la sécurisation du village le 18 juillet, quatre courriers ont été adressés aux instances administratives. Les responsabilités sont à définir clairement.
 - Les multiples reconnaissances du parcours par les cyclistes vont prendre de l'ampleur ces prochains jours.
 - Un conseiller fait remarquer à juste titre qu'une information est à mettre en place pour tous les cyclistes afin qu'ils soient sensibilisés que des véhicules ayants-droits peuvent aussi emprunter cette voie verte.
 - Des travaux devant être pris en charge jusqu'ici par la commune seront à la charge de la Communauté de Communes de Saint-Amarin, en raison du caractère de l'événement touristique
 - Signalétique
 - 2 passages de la balayeuse
 - Location d'une pelleteuse et heures de l'employé communal pour l'ouverture des fossés
 - Travaux d'élagage
- ✓ Dates à retenir
- Samedi 30 mai : journée bénévolat
 - Vendredi 5 juin : élection des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales de septembre 2026

Fin de la séance à 20 h 50

Le Maire,
Lucie SCHMIDT



Le secrétaire de séance,
Clara JUPILLE



ANNEXES pouvant être consultées en mairie :

- Convention de servitudes & plans ENEDIS